

CONSEIL METROPOLITAIN DU 10 AVRIL 2015

Délibération n° 2015 - 35

05 – MISE EN PLACE DU CONSEIL METROPOLITAIN DES ACTEURS ECONOMIQUES

Date de la convocation : le 03 avril 2015

Nombre de Conseillers en exercice : 97

Présidente de séance : Madame Johanna ROLLAND – Présidente de Nantes Métropole

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Claude LEMASSON

Présents : 84

M. AFFILE Bertrand, M. ALIX Jean-Guy, M. ALLARD Gérard, M. AMAILLAND Rodolphe, M. ANNÉREAU Matthieu, M. BAINVEL Julien, Mme BASSAL Aïcha, M. BELHAMITI Mounir, Mme BESLIER Laure, Mme BIR Cécile, Mme BLIN Nathalie, M. BLINEAU Benoît, M. BOLO Pascal, M. BUQUEN Eric, M. CAILLAUD Michel, Mme CARDIN Céline, Mme CHEVALLEREAU Claudine, Mme CHOQUET Catherine, Mme COPPEY Mahel, M. COUTURIER Christian, Mme DANIEL Karine, M. DAVID Serge, M. DENIS Marc, Mme DUBETTIER - GRENIER Véronique, M. DUCLOS Dominique, Mme DUPOUR Sandrine, M. FEDINI François, M. FOURNIER Xavier, Mme GARNIER Laurence, M. GARREAU Jacques, Mme GESSANT Marie-Cécile, M. GILLAIZEAU Jacques, M. GRELARD Hervé, Mme GRESSUS Michèle, M. GUERRIAU Joël, Mme HAMEL Rozenn, M. HAY Pierre, M. HIERNARD Hugues, Mme HOUEL Stéphanie, M. HUARD Jean-Paul, M. HUCHET Erwan, Mme IMPERIALE Sandra, Mme KRYSMANN Blandine, Mme LAERNOES Julie, Mme LE BERRE Dominique, Mme LE STER Michèle, Mme LEFRANC Elisabeth, M. LEMASSON Jean-Claude, Mme LESKE Magali, M. LUCAS Michel, Mme LUTUN Lydie, Mme MAISONNEUVE Monique, M. MARAIS Pierre-Emmanuel, M. MARTINEAU David, M. MAUDUIT Benjamin, Mme MERAND Isabelle, M. MOREAU Jean-Jacques, M. MORIVAL Benjamin, M. MOUNIER Serge, Mme NAEL Myriam, Mme NEDELEC Marie Héléne, M. NICOLAS Gilles, Mme PADOVANI Fabienne, M. PARPAILLON Joseph, Mme PERNOT Mireille, M. PRAS Pascal, Mme PREVOT Charlotte, M. QUERAUD Didier, M. QUERO Thomas, M. RAMIN Louis - Charles, M. RENEAUME Marc, M. RIOUX Philippe, M. ROBERT Alain, Mme RODRIGUEZ Ghislaine, Mme ROLLAND Johanna, M. ROUSSEL Fabrice, M. SALECROIX Robin, M. SEASSAU Aymeric, M. SEILLIER Philippe, M. SOBCZAK André, Mme SOTTER Jeanne, Mme TOUCHÉFEU Catherine, M. VEY Alain, M. VOUZELLAUD François

Absents et représentés : 13

Mme BENATRE Marie-Annick (pouvoir à Mme PERNOT Mireille), Mme BOCHER Rachel (pouvoir à M. CAILLAUD Michel), M. BUREAU Jocelyn (pouvoir à M. HUCHET Erwan), Mme CHIRON Pascale (pouvoir à M. HUARD Jean-Paul), M. DANTEC Ronan (pouvoir à Mme LAERNOES Julie), Mme GUERRA Anne-Sophie (pouvoir à M. GRELARD Hervé), M. JUNIQUE Stéphane (pouvoir à M. HAY Pierre), M. LE BRUN Pierre-Yves (pouvoir à Mme BIR Cécile), Mme MEYER Christine (pouvoir à Mme PREVOT Charlotte), Mme PIAU Catherine (pouvoir à Mme PADOVANI Fabienne), M. REBOUH Ali (pouvoir à Mme SOTTER Jeanne), M. RICHARD Guillaume (pouvoir à Mme GARNIER Laurence), M. TRICHET Franckie (pouvoir à M. BOLO Pascal)

Absent : 0

05 – MISE EN PLACE DU CONSEIL METROPOLITAIN DES ACTEURS ECONOMIQUES

EXPOSE

L'emploi et le développement économique sont au cœur des priorités de notre métropole.

La diversité du tissu économique, un socle industriel fort, une dynamique de création d'entreprises soutenue et l'existence de filières d'excellence reconnues sont les principaux atouts du territoire en matière de développement économique.

Le territoire métropolitain est aussi reconnu pour sa capacité de coproduction et les liens étroits entre le milieu économique et la métropole.

Ces atouts doivent être confortés et renforcés pour nous adapter collectivement aux mutations en cours et préparer l'avenir.

L'ambition de la métropole est de fédérer les énergies afin de renforcer la dynamique économique pour en stimuler l'innovation, la collaboration et le dialogue entre les entreprises. Jusqu'ici, la qualité des coopérations entre institutions et acteurs économiques a permis de porter de nombreux projets.

C'est dans cet esprit que s'inscrit la gouvernance économique renouvelée conformément au Pacte Métropolitain.

L'objectif est de partager le projet de territoire, de mieux répondre aux ambitions de développement, de conforter des projets stratégiques et de renforcer notre dynamique et notre capacité d'innovation collective.

Les principes directeurs de cette gouvernance doivent donc reposer sur quatre axes stratégiques :

- Efficacité au service de la politique économique de Nantes Métropole,
- Simplification, accessibilité et lisibilité de la politique économique de la Métropole,
- Prospective au service du développement économique et de l'emploi,
- Innovation et transversalité.

Cette gouvernance économique renouvelée doit être envisagée comme une démarche souple et innovante dans le cadre de la nouvelle ambition métropolitaine.

L'organisation proposée repose sur le schéma de gouvernance suivant :

- Un Conseil Métropolitain des Acteurs Economiques : Il s'agit d'un conseil piloté par Nantes Métropole. Cette instance stratégique se veut une instance de partage, de réflexion, et d'aide à la décision.

Sa mise en place répond à quatre objectifs :

- Renforcer les liens entre l'institution et le monde économique et contribuer à créer une relation de confiance entre les participants,
- Partager une vision commune des dynamiques et enjeux du territoire (forces / faiblesses / leviers d'actions),
- Construire un espace de travail collectif alliant réflexion prospective et actions concrètes à court, moyen et long terme,
- Préparer la Conférence Economique annuelle.

Il est composé de :

- La Présidente de Nantes Métropole,
- Le Président de la CCI,

- Le Président de la Chambre des métiers et de l'artisanat,
 - Le Président de la Chambre d'agriculture,
 - Le Président de la Chambre Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire.
- Des réseaux économiques constitués comme les réseaux d'entrepreneurs, les pôles de compétitivité et cluster des filières stratégiques, des clubs d'entreprises, des associations de commerçants.
Leurs représentants seront désignés par la Présidente de Nantes Métropole.

Un groupe de suivi politique composé des élus en charge des thématiques du développement économique et de l'emploi et d'un maire de la minorité y sera associé.

- Des ateliers thématiques : il s'agit d'espaces de travail dédiés avec des thématiques choisies par le Conseil Métropolitain des Acteurs Economiques. Chaque atelier pourra être co-animé par un acteur économique et la composition des ateliers pourra être élargie à des entreprises et autres acteurs intéressés par la thématique pour favoriser la transversalité.

Parmi les sujets qui pourront être proposés, la recherche d'un équilibre entre des éléments prospectifs (impacts du numérique sur l'économie et le commerce, le PLUM) et des éléments relatifs à la vie quotidienne des entreprises (la sécurité sur les zones d'activité économiques, le projet de plate-forme PME) sera privilégié.

- La Conférence économique : c'est le véritable temps fort, ouvert à tous les acteurs économiques pour valoriser les projets et partager les réflexions issues des cycles de travail avec le monde économique. Cette Conférence économique est ouverte à tous les réseaux et entreprises du territoire métropolitain.

**LE CONSEIL DELIBERE ET,
PAR 66 VOIX POUR ET 31 ABSTENTIONS**

1. Approuve la mise en place d'une nouvelle gouvernance renforcée et la constitution du Conseil Métropolitain des Acteurs Economiques
2. Autorise la Présidente à prendre toutes les mesures nécessaires à sa mise en œuvre

Nantes, le 10 avril 2015

La Présidente de Nantes Métropole



Johanna ROLLAND

La Présidente de Nantes Métropole certifie le caractère exécutoire de la présente délibération affichée le 17 avril 2015 et reçue en préfecture le



Johanna ROLLAND